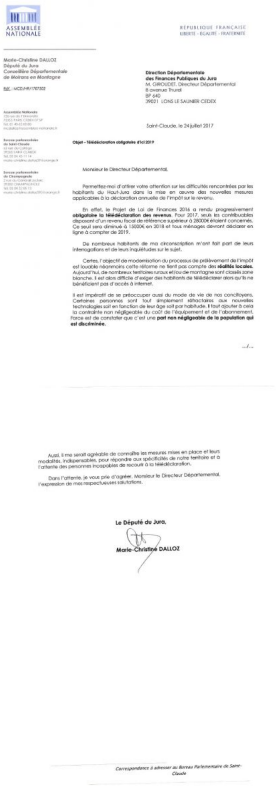

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Marie-Christine DALLOZ
Députée du Jura
Conseillère Départementale
de Moirans en Montagne

Réf. : MCD-AN-170722

Direction Départementale
des Finances Publiques du Jura
M. CAROZZO, Directeur Départemental
Cité Administrative Trusté
BP 440
39021 LONS LE SAUNIER CEDEX

Saint-Claude, le 24 juillet 2017

Objet : Télédéclaration obligatoire d'ici 2019

Monsieur le Directeur Départemental,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les habitants du Haut-Jura dans la mise en œuvre des nouvelles mesures applicables à la déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu.

En effet, le Projet de Loi de Finances 2016 a rendu progressivement **obligatoire la télédéclaration des revenus**. Pour 2017, seuls les contribuables disposant d'un revenu fiscal de référence supérieur à 28000€ étaient concernés. Ce seuil sera diminué à 15000€ en 2018 et tous ménages devront déclarer en ligne à compter de 2019.

De nombreux habitants de ma circonscription m'ont fait part de leurs interrogations et de leurs inquiétudes sur le sujet.

Certes, l'objectif de modernisation du processus de prélèvement de l'impôt est louable notamment cette réforme ne tient pas compte des **réalités locales**. En effet, dans le Haut-Jura, **plusieurs communes** ne sont **pas classées en zone blanche**, il est donc difficile d'exiger des habitants de télédéclarer alors qu'ils ne bénéficient pas d'accès à internet.

Il est impératif de se préoccuper aussi du mode de vie de nos concitoyens. Ainsi, **l'illectronisme** touche 15% de la population. Les services numériques, nouvelles technologies ont en fonction de leur âge soit pas habitude. Il faut ajouter à cela la contrainte non négligeable du coût de l'équipement et de l'abonnement. Force est de constater que c'est une **part non négligeable de la population qui est discriminée.**

/...

Aussi, il me serait agréable de connaître les mesures mises en place et leurs modalités, indispensables, pour répondre aux spécificités de notre territoire et à l'attente des personnes incapables de recourir à la télédéclaration.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Député du Jura,

Marie-Christine DALLOZ

Correspondance à adresser au Bureau Parlementaire de Saint-Claude